



## **Déclaration UNSA EDUCATION - CTSD du 27 JANVIER 2014**

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'éducation nationale, Mesdames, messieurs les représentants des personnels, Mesdames, messieurs les IEN et Mesdames, messieurs les membres de l'administration,*

Avant de faire les remarques relatives à l'ordre du jour et d'entrer dans le vif du sujet, l'UNSA Education souhaite faire un point concernant la forme que prennent nos instances et poser ici ses exigences quand au respect du dialogue social, qui passe par le respect du rôle des représentants des personnels et de leur travail. Nous avons déjà abordé ce sujet lors du CTSD du 22 janvier 2013, et si je reprends le compte rendu de cette réunion je peux lire dans le troisième paragraphe: « Mr le DASEN informe qu'il ne sera pas opposé à ces groupes de travail à l'avenir, insiste actuellement sur le manque de temps dû à un calendrier très serré ». Or, malgré la demande des organisations syndicales, vous avez à nouveau refusé la tenue de groupes de travail cette année. De plus, vous nous proposez un calendrier d'instances concernant la carte scolaire qui frise le cynisme.

**Vous avez donc reçu de la part des quatre organisations syndicales siégeant ici un courrier vous demandant de revoir le planning et l'organisation des instances à venir.**

L'UNSA EDUCATION vous rappelle les points sur lesquels l'ensemble des organisations syndicales demande une amélioration :

1. Les documents relatifs à la carte scolaire 1er degré doivent être communiqués comme tout document nécessaire au fonctionnement du CTSD au moins huit jours avant la tenue du CTSD comme le précise l'article 50 du décret n°2011-184..
2. Le CTSD 1er degré et 2nd degré postes ne peuvent se tenir efficacement en une même demi-journée. Cela a été tenté en Côte d'Or l'année dernière et a donné lieu à 11 h00 de réunion. Mme la DASEN du 21 a promis de ne jamais recommencer.

3. Le CTSD postes second degré ne peut se tenir deux jours avant la fermeture du serveur SIAM ( qui sera ouvert entre le 21 mars et le 4 avril). Il convient donc d'en avancer la date. Celui de Côte d'Or se tient le 12 mars.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'UNSA EDUCATION refuse que les délais pour communiquer les effectifs des écoles (documents habituellement envoyés une quinzaine de jours avant le CTSD) tombent de fait à 48h.

Pour l'UNSA EDUCATION, placer une date de repli le lendemain du CTSD, nous proposer de traiter des postes de 50 collèges ainsi que de la totalité de la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré sans groupes de travail préalables et en UNE SEULE APRES MIDI puis reconvoquer un CTSD cumulant 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré postes le même jour que le CDEN ne témoigne pas non plus d'une grande considération pour notre fonction et nous apparait comme une atteinte au fonctionnement des instances et un mépris de nos droits et de notre rôle...

Nous avons bien entendu les ordres ministériels demandant de ne pas tenir les CT carte scolaire 1<sup>er</sup> degré mais ils n'ordonnent pas la rétention des documents.

L'UNSA EDUCATION est intervenue en CTA le 22 janvier pour demander un engagement de Madame la rectrice sur les revendications ci-dessus. Un engagement a été pris pour que les opérations de carte scolaire se passent selon les règles et dans le respect des droits. Nous demandons solennellement que ce soit le cas.

C'est sans doute en anticipant la grogne et pour éviter certains contrecoups politiques locaux que le ministère a donné des ordres pour différer les opérations de carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré après les élections municipales. Pour l'UNSA EDUCATION, cette décision politique prouve que cette carte scolaire ne sera pas sereine et que sur le terrain les citoyens, les parents d'élèves et les enseignants vont s'exprimer à l'encontre de la dotation insuffisante d'un seul poste pour la Saône-et-Loire... Mais puisque cela est différé nous en parlerons plus tard.

**Toutefois, il est inévitable que le report des opérations de carte scolaire impacte de façon importante les opérations du mouvement qui, du coup, pourraient avoir lieu entre le mois de mai et la mi-juillet.** Nos collègues seront les premiers à en subir les conséquences.

Lors du Comité technique ministériel du 19 décembre dernier, le ministre de l'Éducation nationale a fait connaître la répartition des moyens pour la rentrée 2014. Les critères de répartition devaient reposer sur le contexte rural, urbain ou contrasté des académies ainsi que sur les évolutions démographiques et l'environnement social. Force est de constater que le caractère rural de l'académie n'a pas été pris suffisamment en compte.

**Pour le 2nd degré, la rentrée 2014 se fera avec la suppression de 12 postes budgétaires et avec la dotation de 22 postes en heures supplémentaires.**

L'UNSA EDUCATION n'a eu de cesse de protester toutes ces années contre l'augmentation des HSA et ne peut accepter cette façon de prendre en compte la hausse des effectifs en lycées généraux et technologiques et celle même minime des collèges de notre département.

Dans votre document vous présentez la répartition de 26608 heures alors que le document du CTA donne 26864 heures pour la Saône-et-Loire. Cela fait un différentiel de 256 heures que nous vous demandons d'expliquer. Apparemment ce sont 211 HSA que vous ne ventilez pas et 45 heures postes. Autrement dit le taux d'HSA présenté ici est incorrect.

Je me permets de citer une nouvelle fois le compte rendu du CTSD du 22 janvier 2013 : « Pour le second degré, le taux d'HSA va diminuer, c'est important de le souligner, car c'est une réalité qui devrait se prolonger dans les années à venir, en raison du fort recrutement prévu ». Le CTA nous a présenté un taux attendu de 7,90% pour les collèges de la Saône-et-Loire, soit en augmentation par rapport à celui de l'année dernière de 7,37%.

Dans votre document, vous prévoyez que, globalement, le taux d'HSA passerait à 7,18%... Où sera la réalité ? Nous constatons d'ores et déjà que vingt collèges subissent une augmentation de ce taux et que 22 d'entre eux sont au-dessus de 7,37%.

**Le ministre de l'Éducation nationale vient de rendre public son plan pour l'éducation prioritaire.** C'est la réponse politique à la dernière enquête Pisa pointant les faiblesses de notre système éducatif et notamment l'écart de réussite grandissant entre les élèves issus de milieux défavorisés et le reste de la population scolaire.

Il représente un effort massif pour les territoires qui concentrent la difficulté scolaire. Les mesures annoncées sont à la fois pédagogiques, indemnitaires, de formation, d'accompagnement ou de carrière. Elles vont dans le sens de l'amélioration des conditions d'exercice, de la stabilité des équipes et de la considération des personnels pour enfin travailler autrement. Le fait que le premier degré et le second degré soient traités en cohérence est un levier au moment où la loi de refondation promeut le travail en réseau du collège et des écoles.

C'est bien dans la mise en œuvre concrète du continuum de la maternelle à la fin du collège que se joue le succès de ce plan. Comment et où seront mises en place de telles mesures pour l'éducation prioritaires dans notre département ? Pourquoi le collège Jean Moulin de Montceau dont les effectifs sont stables se voit-il retirer des heures ?

Pour développer des projets pédagogiques porteurs de réussite, il faut disposer de moyens stables et pérennes. Dans cette période d'incertitude quant à l'avenir de la carte de l'éducation prioritaire, cette préoccupation devient première. Les RRS ne doivent absolument pas être abandonnés. Le SE-Unsa milite pour un abondement des moyens et non une simple redistribution de l'enveloppe existante. Les moyens affectés doivent l'être selon des critères transparents et pour plusieurs années.

La relance du travail pédagogique en réseaux écoles-collège trouve un écho parmi nos collègues et notre syndicat s'inscrit très fortement dans cette dynamique.

**Le SEUNSA et le SNPDEN UNSA ont par ailleurs favorablement accueilli l'annonce officielle de la disparition de la note de vie scolaire qu'ils demandent depuis des mois.** Nous regrettons que cet arbitrage n'ait été rendu que le 6 décembre, alors que la plupart des collèges avaient engagé le travail d'évaluation pour les conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre. Il semble néanmoins souhaitable de rappeler que les collèges conservent la possibilité dans le cadre de leur projet d'établissement de valoriser les comportements positifs correspondant au champ de l'ancienne note de vie scolaire.

**Concernant les rythmes scolaires,** vous nous avez fourni un document en cours de réalisation présentant les horaires d'à peine 120 communes de notre département. Dans quelles instances aurons-nous connaissance des projets des

autres ? Vous serait-il possible de présenter l'ensemble des données (horaires scolaires, horaires périscolaires et APC) dans le même document ?

Au cours du comité national de suivi des rythmes le SE-Unsa a réaffirmé ses préconisations centrées sur les équipes pédagogiques : Les conseils d'école doivent être entendus. Le SE-Unsa demande que vous invitiez systématiquement les conseils d'école et les municipalités à reprendre les discussions en cas de propositions différentes. Les enseignants et tout particulièrement les directeurs sont au cœur du fonctionnement de l'école. Il faut leur donner du temps dans la phase d'élaboration du projet comme au moment de sa mise en route. Le SE-Unsa demande que du temps de concertation soit libéré cette année pour les écoles entrant dans la réforme en 2014 et que le mois de septembre soit allégé au maximum de remontées de projets divers, d'enquêtes et des réunions ou animations pédagogiques.

L'organisation de l'école est modifiée. Les horaires changent et ne sont pas nécessairement identiques chaque jour. Un nouveau temps, destiné à tous les enfants et placé sous l'égide de la municipalité, apparaît. Autant de nouveaux repères à prendre pour les familles. Le SE-Unsa demande que les municipalités s'astreignent à réunir les familles sur l'organisation, les modalités d'inscription et les contenus des temps d'activités périscolaires.

Au moment de la mise en route, les équipes enseignantes aident les élèves à se repérer, répondent aux questions des familles, gèrent le partage d'espaces et parfois aident à trouver des adaptations de dernière minute.

Le SE-Unsa demande que les Municipalités informent et consultent les équipes sur l'organisation quotidienne et prennent en compte leurs demandes et leurs propositions.

**Dernier point : Le premier versement de l'ISAE** a eu lieu fin novembre. Pour tous les collègues du 1er degré ? Pas vraiment !

Un certain nombre en ont été exclus dès l'écriture du décret et le SE-Unsa mène de nombreuses actions pour ne pas "oublier les oubliés de l'ISAE".

Mais, même lorsqu'ils doivent bénéficier de cette nouvelle indemnité, certains collègues n'ont rien perçu ou pensent ne rien avoir reçu... Il a été bien difficile de vérifier la réalité compte tenu que les bulletins de salaire viennent seulement de nous arriver. A ce sujet, nous rappelons les difficultés liées aux envois tardifs et groupés

des feuilles de paie et nous demandons davantage de rapidité et de confidentialité. L'UNSA EDUCATION demande également que les frais de déplacements soient clairement explicités et détaillés afin que les vérifications et les ajustements nécessaires soient possibles ou facilités.

Pour conclure, pour l'UNSA EDUCATION, il est temps de mettre un terme à quatre années consécutives de gel des salaires de la fonction publique, le point d'indice ayant été revalorisé pour la dernière fois en 2010, de 0,5%. Avec l'augmentation des prélèvements, le pouvoir d'achat se dégrade.

Les promesses ne peuvent plus suffire. Il faut aujourd'hui des actes. Le gouvernement doit l'entendre et mettre un terme rapidement au gel du point d'indice.

***Sylvie DESCOMBES , pour l'UNSA EDUCATION 71***